



Sortons les biodéchets de nos poubelles !

33% du contenu de notre bac d'ordures ménagères est biodégradable.
Évitons qu'il soit dirigé vers un centre d'enfouissement ou d'incinération.

Biodéchets : de quoi parle t-on ?

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires (épluchures, restes d'assiette...) et des déchets de jardin biodégradables provenant des ménages et des professionnels.



Pourquoi séparer les biodéchets du reste des déchets ?

La matière organique se dégrade naturellement. Brûler des déchets composés majoritairement d'eau dans un incinérateur n'a pas de sens. La nature se charge de ce travail alors que la mise en décharge des biodéchets ou leur incinération avec les ordures ménagères résiduelles (OMR) est à l'origine de gaz à effet de serre participant au réchauffement climatique.

De plus, le compostage permet de transformer des matières organiques brutes en une matière valorisable, le compost, adapté aux besoins agronomiques des sols.

1 Vous habitez en maison et disposez d'un jardin :

La Communauté de Communes vous propose des **composteurs en bois de 300L ou 600L** à tarif attractif (subvention de l'ordre de 30% par rapport au coût d'achat).



Rendez-vous au service Déchets à Savenay ou lors des permanences de distribution des bacs jaunes et composteurs dans votre commune (toutes les dates sur www.estuaire-sillon.fr)

2 Vous habitez en appartement ou en maison avec un extérieur réduit :

Demandez l'installation d'un composteur partagé à proximité de chez vous par mail à environnement@estuaire-sillon.fr

Vous souhaitez devenir référent d'un site de compostage partagé ou guide composteur : des appels à volontaires sont régulièrement publiés en ligne. Des formations vous seront ensuite proposées.



3 Vous habitez ou exercez une activité en centre-bourg :

Une étude va être menée dans les mois à venir pour définir le dispositif le plus adapté à votre situation.



4 Vous êtes un professionnel gros producteur de biodéchets :

Vous êtes invités à contacter des prestataires pour disposer d'une collecte ou d'un recyclage de vos biodéchets sur site. Le service Déchets possède des contacts d'entreprises intervenant sur le territoire.



La réglementation évolue au 1^{er} janvier 2024

La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2020 impose le tri à la source des biodéchets à tous les producteurs au 1^{er} janvier 2024. Nous devons avoir une solution de proximité pour les gérer et/ou les évacuer.

À chacun sa

Le compostage sous diverses formes

Un moment de convivialité en jardins partagés

L'association SCOLIE, représentée par son Président Olivier GEFFRAY, dispose depuis fin 2019 de 2 parcelles aux jardins partagés du Pré Petit à Saint Étienne de Montluc.

Outre la pratique du compostage via des composteurs communs aux 15 occupants des jardins, l'association souhaite développer des visites pédagogiques afin de sensibiliser à la biodiversité du lieu. La convivialité et la solidarité font partie du quotidien avec un système d'entraide en cas d'absence. L'herbe fauchée par les services techniques communaux sur le site des Prés Petit est par ailleurs réutilisée en partie pour pailler les jardins, permettant sa valorisation sur place.



En tas et en composteur individuel

15 minutes par semaine c'est le temps consacré par Claire LEBRET au compostage, chez elle à Saint Étienne de Montluc : dépôt des biodéchets, ajout de matière sèche, brassage, arrosage éventuel...



Claire LEBRET composte depuis une quinzaine d'années : tout d'abord en tas et depuis avril 2022 avec un composteur de 300L complémentaire. Elle a été formée " Guide composteur " par le SMCNA en mars 2022 avec 3 autres habitants du territoire. Conseiller et améliorer les pratiques existantes, rassurer sur la présence de nuisibles, lever les appréhensions pour démarrer le compostage ou encore intervenir lors de stands d'animations font partie de ses missions bénévoles.
Besoin de son aide ? Contactez le service Déchets pour obtenir ses coordonnées.

En composteurs partagés

Depuis 2 ans, les habitants des 6 logements de la résidence Citya, rue Clémenceau à Savenay compostent leurs biodéchets. Quelques foyers de la résidence voisine se sont également joints au mouvement.

Épluchures, fleurs fanées ou encore litière végétale de lapin sont déposés chaque semaine dans les composteurs installés au pied de la copropriété. Face au succès, un 2^{ème} composteur a été ajouté au printemps 2022. Des opérations de vidage et de remise de compost sont organisées chaque année, resserrant davantage les liens sociaux créés par le compostage partagé. Cet outil a permis de réduire les nuisances olfactives du local de stockage des poubelles et le volume des déchets résiduels mis à la collecte.



Les biodéchets peuvent servir de nourriture à certains animaux

Depuis 5 ans, la famille TREHU possède 4 poules dans le bourg de Saint Étienne de Montluc et allie l'utile (élimination des biodéchets) à l'agréable (production d'œufs).

En complément du grain, les poules raffolent d'épluchures, de pain mou ou encore de coquilles de crustacés broyées. Vincent a veillé à ce que le poulailler dispose d'un espace suffisant, à minimum 5 mètres de son habitation. Peu de contraintes, hormis prévoir leur alimentation en nourriture et en eau en cas d'absence. Avec 5 personnes au foyer, une activité d'assistante maternelle et 2 locataires au domicile, la famille présente son bac à ordures ménagères de 240L que toutes les 3 collectes, le bac ne contenant plus de déchets dégradables odorants.

solution

Le broyage des végétaux peut être utilisé au jardin

La famille GOURNAY a engagé une démarche écologique globale au niveau de son habitation : réduction des emballages (17 sacs jaunes en 2021), dégradation des biodéchets dans un composteur fabriqué en bois de récupération, broyage des déchets verts après chaque élagage avec réutilisation en paillage dans le jardin ou en apport de matière sèche dans le composteur, utilisation des branches en bois de chauffage dans un poêle de masse. À court terme, elle envisage l'installation de toilettes sèches avec compostage des déchets à part du compostage des biodéchets classiques (le processus étant plus long), et installation d'une cuve à récupération d'eau de pluie de grande capacité pour s'auto-alimenter.



Sébastien GOURNAY à La Chapelle-Launay a toujours vu ses parents séparer leurs biodéchets et perpétue ce geste au quotidien.

Et du côté des professionnels...

Réduction du gaspillage et collecte des biodéchets pour le compostage



Hervé MALVAUD, responsable du service Restauration de la commune de Cordemais a mis en place une collecte des biodéchets en 2017 via 2 palox (un de matière sèche et 1 pour le dépôt des déchets).

Depuis 2017, le restaurant scolaire Les Hélianthes a réduit de 37% le gaspillage alimentaire. Les biodéchets produits sont triés, collectés par un prestataire et valorisés chez un agriculteur local. Les économies réalisées permettent d'augmenter la part de produits biologiques proposés dans le menu (53% en 2022), lui permettant d'être labellisé " Territoire Bio engagé 2 fourchettes pour la restauration scolaire ".



Le restaurant le Chêne Vert à Savenay fait appel depuis juin 2021 à un prestataire pour collecter et valoriser ses biodéchets (5,1 tonnes détournées des ordures ménagères en 1 an).

L'installation de 3 poubelles de tri des déchets en cuisine (emballages, biodéchets et ordures résiduelles) et la formation de l'ensemble du personnel au tri des biodéchets a facilité ce nouveau geste de tri. L'établissement limite également le gaspillage en proposant, par exemple, la salade " à la carte " avec le fromage. Le volume des ordures ménagères présentées à la collecte et les nuisances associées (jus et odeurs), notamment l'été, ont ainsi été fortement réduits. Ces actions ont été facilitées par un espace suffisant en cuisine et en extérieur.

Réduction du gaspillage, don et collecte des biodéchets pour méthanisation

Les deux restaurants scolaires de Savenay ont mis en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (pesées, sensibilisation des enfants, mise en place de composteur...). Les plats non consommés sont distribués à des associations locales (Croix-Rouge et Restos du Cœur). Ces dons permettent d'alimenter 85 bénéficiaires de la Croix-Rouge. Les restes alimentaires des assiettes sont quant à eux collectés et valorisés par méthanisation (10 tonnes en 2021).



Michel GERARD, responsable de la Croix-Rouge de Savenay, en collecte au restaurant scolaire Prince Bois.

Jardinez malin

Bien gérés au domicile, vos déchets verts vous permettront d'économiser au quotidien : limitation des allers-retours en déchèterie et ainsi de la consommation de carburant pour aller les déposer sur un site de valorisation, arrêt d'achat d'engrais chimiques ou de paillage, ...

Je composte mes biodéchets

En tas, dans un composteur ou en lombricomposteur, la dégradation de vos déchets organiques permettra de produire un amendement naturel pour votre jardin ou vos jardinières : à utiliser à raison de 1/3 de compost pour 2/3 de terreau.

☀ Pour produire un bon compost, je respecte 3 règles d'or : varier les apports (secs/humides), brasser le compost et surveiller l'humidité.

Je broie mes branchages

Les copeaux de bois vous serviront de matière sèche à déposer dans le composteur ou de paillis.

Le paillage présente de multiples avantages : il permet de conserver l'humidité du sol et de réduire l'impact de la sécheresse sur vos plantations, ou encore de limiter la repousse des mauvaises herbes. En se décomposant il favorise également la vie du sol et le rend plus fertile.

☀ Bénéficiez d'une subvention de 50% sur la location d'un broyeur de végétaux auprès d'entreprises conventionnées avec le SMCNA. Groupez-vous avec vos voisins et amis pour réserver un outil efficace de grande capacité et ainsi optimiser la dépense associée.

Je choisis des plantes adaptés à mon jardin

L'exposition, le type de sol ou encore le climat, doivent être pris en compte lors du choix des plantations.

Les arbustes à croissance lente, adaptés à la région, vous permettront par exemple de limiter leur taille chaque année.



Je tonds ma pelouse en mode "mulching"

Cette technique permet de laisser l'herbe coupée sur place. Votre pelouse sera ainsi fertilisée et protégée en été (maintien de l'humidité). Cela nécessite une tonte régulière, si possible en conservant une hauteur de pelouse de 6 cm : c'est la fréquence de tonte qui fait une belle pelouse et non la hauteur de coupe. N'oubliez pas de conserver des espaces non tondus pour préserver la biodiversité votre jardin.

☀ Bénéficiez d'une subvention de 30€ pour l'achat d'un kit mulching auprès des entreprises conventionnées avec le SMCNA.

À TOUT MOMENT, CONSULTEZ LES OFFRES DISPONIBLES EN LIGNE :

www.estuaire-sillon.fr - rubrique « Réduire ses déchets » : retrouvez les outils à votre disposition, téléchargez le mémo compostage et autres documentations, accédez à des tutos en ligne...

www.initiatives-durables@estuaire-sillon.fr et www.estuaire-sillon.fr - rubrique agenda : retrouvez les dates des prochains événements : animations, stands, conférences, formations...



Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

SERVICE DÉCHETS
environnement@estuaire-sillon.fr
02 40 56 82 53
Du lundi au vendredi :
8h30-12h15 / 13h30-17h15
Fermeture le jeudi après-midi

ESTUAIRE ET SILLON
Communauté de Communes

www.estuaire-sillon.fr